

# LE RETOUR DES DOCUMENTS EMPRUNTÉS AU CDI



La fin de l'année scolaire approche et **il va être temps pour les documents de retrouver leurs étagères de rangement.**

Ils y seront alors inventoriés avant la période estivale puis attendrons patiemment que vous les retrouviez à la rentrée prochaine !



## QUAND ?

Dans les deux cas, vos documents sont attendus

**du lundi 8 au vendredi 26 juin, dernier délai.**

## COMMENT PROCÉDER ?

Dans le respect du protocole sanitaire du collège **le CDI restera fermé aux élèves** (sauf pour l'accueil des enfants de publics prioritaires en matinées) alors, 2 possibilités à partir du lundi 8 juin :

### 1. Vous reprenez les cours au collège ?

En entrant, déposez vos documents dans la boîte disposée à cet effet dans le hall.

### 2. Vous ne revenez pas au collège ?

Un "container bleu" sera à votre disposition depuis l'extérieur du collège, disponible selon les jours et horaires d'ouverture de l'établissement.

## TOUT CELA DANS LE RESPECT DU PROTOCOLE SANITAIRE ET DES GESTES PROTECTEURS !

Vous pourrez déposer vos ouvrages en toute sécurité et ils seront placés en quarantaine pendant 3 jours minimum (car la plupart sont recouverts d'un film plastique de protection) avant d'être rangés pour l'été.



## ATTENTION



Cela concerne **uniquement** les documents empruntés au CDI (romans, mangas, périodiques, livres documentaires...)

## PAS LES MANUELS SCOLAIRES !!

Une autre communication sera faite un peu plus tard à ce sujet.

**e-sidoc**

## ET PENDANT CE TEMPS, SUR E-SIDOC...

Même si le CDI ne retrouve pas son fonctionnement et sa fréquentation habituels, n'oubliez pas que certaines ressources mises à votre disposition sur e-sidoc durant le confinement sont toujours disponibles !

Vous pouvez aussi y repérer des documents intéressants, découvrir les derniers arrivés, dont dans la rubrique "Nouveautés".

